

TENTATIVE D'HOMMOCIDE A NKOLDOM. UN POLICIER TENTE D'ASSASSINER UN INDIVIDU DANS LA RUE AVEC SON ARME

Nouveaux Droits de l'Homme, ONG internationale à Statut Consultatif Spécial auprès des Nations Unies, porte

A l'attention de la communauté nationale et internationale:

Le dimanche 18 Avril 2021, vers 14h30mn, **Mr Makolla Esoh Elie Emmanuel** de retour chez lui avec des amis, a reçu une balle, qui l'a atteint au niveau de la gorge.

Le policier en civil qui lui a tiré dessus est un Officier de Police qui selon nos enquêtes, se nomme **Mr Ekanga Marcellin Achille**, Commissaire de sécurité publique d'Okola. Il serait selon nos informations, membre de la garde rapprochée de l'ancien directeur du budget au Ministère des finances, M. Antoine Samba Félix.

Mr Makolla est une personne en situation de handicap, âgé de la trentaine. Il se déplace à l'aide des béquilles ; il est marié, père de 03 enfants (âgés de 2 à 14 ans). M. Makolla passait presque toujours inaperçu jusqu'à ce dimanche fatidique où, ayant quitté le bar « *1^{er} parlement de Nkolom* » à 14 h pour se rendre chez lui en compagnie de deux amis, sa vie tourna au calvaire

Sur le chemin, une voiture tout terrain 4X4 de style pick-up s'est garée. Le monsieur a bord du véhicule (côté passager) va sortir une arme et lui tire dessus sans aucune sommation.

M. Makolla est gravement atteint au niveau du cou, il git dans son sang, lorsque les personnes présentes sur la scène organisent une évacuation rudimentaire. Il est depuis lors entre la vie et la mort en soin intensif à l'hôpital général de Yaoundé.

Le bourreau quant à lui est très vite rattrapé par la foule en furie. Face aux questions qui fusaient de toute part, il affirme qu'il y a eu erreur sur la personne, car en réalité la balle était destinée à l'une des personnes avec qui était la victime.

Le bourreau aurait déclaré que celui-ci (l'ami de la victime) lui devait la somme de (80.000 F) impayée.

Il va s'en suivre des échauffourées d'une grande ampleur ; la foule étant décidée d'en finir avec lui et tous ceux qui tentaient de le protéger ou de le défendre.

Un leader communautaire bien connu du coin va tenter de calmer la foule en colère. Dans l'impossibilité de le faire, il va, avec l'aide du chef de quartier, extraire le policier pour le mettre en sécurité chez le chef de bloc.

Alertée par cette situation, la directrice de NDH-Cameroun a très vite prévenue les forces de l'ordre qui se sont rendues sur les lieux quelques temps après. Plusieurs agents de police se sont déployés sur le terrain et le policier indélicat a été exfiltré et conduit à la Direction Régionale de la Police Judiciaire où il est gardé à vue.

Notons que cette tentative d'assassinat est un acte totalement délibéré du policier en question, qui l'avait certainement bien planifié. Il ressort que cet acte d'une inqualifiable gravité est contraire au code de déontologie de la police camerounaise qui stipule dans son article **35** que : « *le fonctionnaire de la sureté nationale ne doit faire usage d'armes à feu qu'en cas d'extrême nécessité, de légitime défense ou pour soustraire autrui à une menace imminente de mort ou des blessures graves ou pour prévenir une infraction majeure mettant en péril des vies humaines dans le respect des conditions prévues par la loi* ».

En outre, Il est important de relever que le Code Pénal Camerounais punie la tentative d'assassinat avec préméditation. **L'article 94-1 du Code pénale** dispose que : « *Toute personne manifestée par un acte tendant à l'exécution d'un crime ou d'un délit, et impliquant sans équivoque l'intention irrévocable de son auteur de commettre l'infraction, si elle n'a pas été suspendue ou si elle n'a pas manqué son effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté de son auteur est considérée comme le crime ou le délit lui-même* ». **L'article 94-2** du même Code stipule que « *la tentative est punissable alors même que le but recherché ne pouvait être atteint à raison d'une circonstance de fait ignorée de l'auteur* ».

Eu égard à tout ce qui précède, NDH-Cameroun :

1. Condamne avec la toute dernière énergie, un acte d'une extrême violence et criminel d'un policier qui porte à atteinte à l'intégrité physique d'un citoyen camerounais;
2. Exige qu'une enquête soit ouverte afin que M. Ekanga Marcellin Achille, commissaire de sécurité publique d'Okola, soit conduit en justice et qu'il réponde de ces actes ;
3. Demande au Délégué Général à la Sureté Nationale de mettre en place tous les mécanismes appropriés pour que ce policier véreux qui ternit l'image de la Police, soit sanctionné à la hauteur de la bavure posée ;
- 4- Demande que les instances nationales appropriées prennent toutes les mesures possibles pour sauver la vie de la victime et renforcer la protection de la victime et de sa famille,
- 5- Appelle à la solidarité nationale pour les soins médicaux de la victime qui est toujours dans un état critique.

Fait à Yaoundé, le 19 Avril 2021.

Cyrille Rotandé BECHON
Directrice Exécutive
Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun

